

**Association Centre Protestant de Vacances,
Genève**

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint à
l'assemblée générale pour l'exercice
arrêté au 31 janvier 2025**

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de
Association Centre Protestant de Vacances,
Genève

Genève, le 1^{er} avril 2025

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de Association Centre Protestant de Vacances, Genève pour l'exercice portant du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2025 sont conformes aux exigences légales (LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques) et aux normes «Swiss Gaap RPC».

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels, ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

RSM Audit Switzerland SA



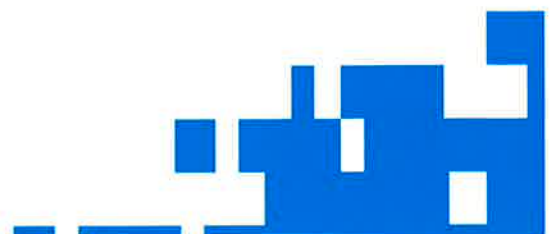
Olivier Betrisey
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Jeremy Howarth
Expert-réviseur

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
ASSURANCE | TAX | CONSULTING



BILAN AU 31 JANVIER 2025

ACTIF	Notes	31.01.2025	31.01.2024
ACTIFS CIRCULANTS			
LIQUIDITES		350 836.28	287 297.76
Caisse		10 382.38	10 677.83
Poste		282 536.80	221 455.83
Banque		57 917.10	55 164.10
REALISABLES		20 465.73	16 931.17
Débiteurs	1	20 465.73	16 931.17
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS		96 036.73	97 934.92
Comptes de régularisation	2	96 036.73	97 934.92
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS		467 338.74	402 163.85
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		637 967.89	647 881.13
Immeuble Groenroux	3	608 040.55	619 642.70
Téléphonie		8 152.70	9 116.40
Équipement informatique		9 651.36	13 346.56
Mobilier et électroménager		12 123.28	5 775.47
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 418.00	5 868.65
Participation Centre sportif Vallée de Joux		1 000.00	1 000.00
Garantie de loyer		0.00	4 450.65
Parts SCI Saint-Sorny	4	418.00	418.00
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		639 385.89	653 749.78
TOTAL DE L'ACTIF		1 106 724.63	1 055 913.63

BILAN AU 31 JANVIER 2025

PASSIF	Notes	31.01.2025	31.01.2024
FONDS ETRANGERS			
DETTES A COURT TERME		452 567.63	452 926.49
Créanciers divers		4 506.70	6 974.90
Ligne de crédit UBS		0.00	87 776.00
Comptes de régularisation	2	448 060.93	358 175.59
DETTES A LONG TERME		0.00	57 000.00
Hypothèques		0.00	57 000.00
TOTAL DES FONDS ETRANGERS		452 567.63	509 926.49
FONDS AFFECTES			
	5		
Fonds Mimosa		14 936.76	12 293.21
Fonds Loisirs pour Tous		676.00	4 005.00
Fonds projets		6 230.10	27 828.40
Fonds travaux immeuble		480 046.95	496 059.85
Fonds Helvetia-Mix		1 810.00	3 560.00
Fonds informatique		136 773.00	3 645.00
TOTAL DES FONDS AFFECTES		640 472.81	547 391.46
FONDS PROPRES			
Réserve	6	48 595.01	48 595.01
Résultat période 2022-2024	7	-49 999.33	5 015.31
Résultat de l'exercice	7	15 088.51	-55 014.64
TOTAL DES FONDS PROPRES		13 684.19	-1 404.32
TOTAL DU PASSIF		1 106 724.63	1 055 913.63

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2024-2025

	Notes	Budget 2024-2025		Exercice 2024-2025		Exercice 2023-2024	
RECETTES							
Recettes des séjours		1 137 360.00	50.22%	1 101 478.26	45.30%	992 119.90	48.72%
Subventions	8	880 605.00	38.88%	889 910.00	36.60%	875 900.00	43.01%
Dons affectés	9	103 000.00	4.55%	251 280.05	10.33%	60 027.86	2.95%
Autres dons	10	137 800.00	6.08%	175 643.70	7.22%	97 471.43	4.79%
Recettes diverses	11	6 000.00	0.26%	13 057.54	0.54%	10 961.08	0.54%
TOTAL DES RECETTES		2 264 765.00		2 431 369.55		2 036 480.27	
CHARGES D'EXPLOITATION							
Dépenses des séjours		616 701.00	27.05%	642 037.32	28.00%	610 405.50	28.20%
Aides accordées aux familles		71 440.00	3.13%	78 522.00	3.42%	76 257.85	3.52%
Soutien accordé aux séjours		65 646.00	2.88%	64 927.30	2.83%	68 879.60	3.18%
Frais de personnel	12	1 023 402.00	44.89%	1 016 360.49	44.33%	956 163.16	44.18%
Indemnités encadrement		203 967.00	8.95%	207 934.17	9.07%	205 278.83	9.48%
Formation des moniteurs·trices		73 091.00	3.21%	62 444.31	2.72%	54 766.31	2.53%
Frais de locaux		85 818.00	3.76%	78 104.05	3.41%	43 054.95	1.99%
Frais de véhicules		13 100.00	0.57%	15 533.21	0.68%	19 564.45	0.90%
Frais administratifs	13	64 844.00	2.84%	70 037.74	3.05%	72 455.85	3.35%
Frais de fonctionnement	14	61 548.00	2.70%	56 836.89	2.48%	57 616.95	2.66%
Charges exceptionnelles		0.00	0.00%	40.00	0.00%	0.00	0.00%
TOTAL DES CHARGES		2 279 557.00		2 292 777.48		2 164 443.45	
RESULTAT D'EXPLOITATION		-14 792.00		138 592.07		-127 963.18	
<i>Recettes Groenroux</i>		21 850.00		22 852.75		21 609.50	
<i>Charges Groenroux</i>		-31 445.00		-28 776.36		-20 357.21	
<i>Amortissements</i>	3	-20 500.00		-24 498.60		-23 180.84	
RÉSULTAT AVANT VARIATION DES FONDS		-30 095.00		-30 422.21		-21 928.55	
<i>Utilisation des fonds affectés</i>	5	146 573.00		158 198.70		154 904.95	
<i>Attribution aux fonds affectés</i>	5	-103 000.00		-251 280.05		-60 027.86	
VARIATION DES FONDS AFFECTÉS		43 573.00		-93 081.35		94 877.09	
RESULTAT DE L'EXERCICE		-1 314.00		15 088.51		-55 014.64	

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31.01.2025	31.01.2024
-Perte / Bénéfice	15 088.51	-55 014.64
Amortissements immobilisations corporelles	24 498.60	23 180.84
Dim./augm. créances	-3 534.56	8 351.25
Dim./augm. compte de régularisation actif	1 898.19	5 958.97
Augm./dim. dettes à court terme	-90 244.20	85 559.55
Augm./dim. compte de régularisation passif	89 885.34	40 408.90
Bénéfice vente immobilisation corporelle	0.00	-215.52
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	37 591.88	108 229.35
Investissement en immobilisation corporelles	-14 262.21	-29 827.39
Vente d'actifs	0.00	470.00
Correction fonds amortissement	-323.15	323.10
Investissement en immobilisation financières	4 450.65	-21.40
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-10 134.71	-29 055.69
Augm./dim. dettes à long terme	-57 000.00	-4 000.00
Fonds affectés	93 081.35	-104 877.09
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	36 081.35	-108 877.09
Liquidités au début de l'exercice	287 297.76	317 001.19
Liquidités à la fin de l'exercice	350 836.28	287 297.76
VARIATION DES LIQUIDITÉS	63 538.52	-29 703.43

Informations générales

Le Centre Protestant de Vacances (CPV – Camps & centres aérés) est une association à but non-lucratif reconnue d'utilité publique qui organise des séjours de vacances et des activités de loisirs s'adressant aux enfants et adolescents entre 4 et 18 ans. Son siège est à Genève, en Suisse.

Dans tous ses domaines d'activités, le CPV promeut différentes valeurs :

- Le respect des personnes et la tolérance : il ne pratique aucune distinction d'origine, de classe sociale, de religion, de culture, de genre ou d'orientation sexuelle ;
- Le respect de la nature, par une consommation responsable et une bonne utilisation des ressources ;
- La collectivité et le partage ;
- Le développement personnel, l'autonomisation ainsi que la confiance mutuelle.

Principe de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus. En outre, les états financiers sont établis conformément aux normes comptables « Swiss GAAP RPC »

Les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en Francs suisses.

Principes généraux d'évaluation comptables

a. Liquidités et dettes bancaires

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

b. Débiteurs

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date de la clôture.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, selon les taux suivants :

- Immeubles : 1.5%
- Téléphonie : 10% (10 ans)
- Mobilier : 10% (10 ans)
- Matériel informatique : 16.66% (6 ans)
- Véhicules : 20% (5 ans)
- Matériel : 25% (4 ans)

Le seuil d'activation des immobilisations corporelles est de CHF 2'000.00 par objet ou groupe d'objets de même nature. Compte tenu de son usage, le matériel des séjours est considéré comme « consommable » et partant, n'est pas immobilisé.

d. Créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur vénale.

La comptabilisation implique l'enregistrement des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture.

Notes concernant le Bilan et le Compte d'Exploitation

1. Débiteurs

Une nette augmentation du volume de débiteurs séjours a été constatée depuis l'exercice 2023-24, ce qui a mené à une réévaluation importante de la correction de valeur sur débiteurs séjours. D'après nos observations, les créances datant de plus d'une année sont évaluées à 90% douteuses.

2. Compte de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

	<u>31.01.2025</u>	<u>31.01.2024</u>
<u>Comptes de régularisation actif</u>		
Charges payées d'avance ¹	80 465.38	89 344.98
Produits à recevoir ²	<u>15 571.35</u>	<u>8 589.94</u>
	<u>96 036.73</u>	<u>97 934.92</u>
<u>Comptes de régularisation passif</u>		
Charges à payer ³	58 823.43	37 598.09
Produits constatés d'avance ⁴	<u>389 237.50</u>	<u>320 577.50</u>
	<u>448 060.93</u>	<u>358 175.59</u>

¹ Les charges payées d'avance concernent essentiellement les acomptes d'hébergements et d'activités pour les séjours 2025. D'autres frais relatifs aux séjours de février et de Pâques 2025, des primes d'assurances diverses ainsi que des frais relatifs aux logiciels informatiques complètent ce montant.

² Les produits à recevoir sont constitués en grande partie des subventions communales de certaines communes ayant souhaité être facturées en fin d'année plutôt qu'en septembre. Une participation au salaire de la Directrice opérationnelle du CPV était encore en attente de réception au 31 janvier. Des retours de budgets de séjours 2024 viennent compléter ce montant.

³ Les charges à payer en fin d'exercice 2024-25 sont plus importantes que celles de l'exercice précédent et sont principalement composées de soldes d'assurances sociales et de divers frais liés aux séjours 2024.

⁴ Les produits constatés d'avance sont majoritairement constitués de la première tranche de subvention 2025 de la part de l'État de Genève et des recettes d'inscriptions aux séjours de février et Pâques 2025. Le don annuel de la Fondation FSMO vient compléter ce montant.

3. Immobilisations corporelles

Les actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et les amortissements sont enregistrés selon la méthode indirecte linéaire.

Tableau des immobilisations au 31.01.2025

	Valeur brute au 01.02.2024	Fonds amort. au 01.02.2024	Investissements	Correction Fonds amort.	Amortissements de l'exercice	Valeur brute au 31.01.2025	Amortissements cumulés	Valeur au bilan au 31.01.2025
Immeuble Groenroux ¹	1 065 479.70	-445 837.00	4 410.75	0.00	-16 012.90	1 069 890.45	-461 849.90	608 040.55
Téléphonie ²	9 636.90	-520.50	0.00	0.00	-963.70	9 636.90	-1 484.20	8 152.70
Matériel informatique ³	36 605.11	-23 258.55	2 441.45	323.15	-6 459.80	39 046.56	-29 395.20	9 651.36
Mobilier ⁴	6 173.67	-398.20	7 410.01	0.00	-1 062.20	13 583.68	-1 460.40	12 123.28
	1 117 895.38	-470 014.25	14 262.21	323.15	-24 498.60	1 132 157.59	-494 189.70	637 967.89

¹ La maison de Groenroux est un lieu de vacances appartenant au CPV depuis plusieurs décennies. Utilisée comme lieu de vacances et de formation, la maison n'est plus louée au public à dater de 2021. Grâce à une recherche de fonds entreprise par l'Association, d'importants travaux de mise aux normes incendie et de rénovation ont pu y être entrepris dès octobre 2014. Des travaux de rénovation électrique, de plomberie et sur les vélux ont été effectués durant l'exercice 2024-25.

² Grâce à une recherche de fonds ciblée, le CPV a renouvelé début 2023 sa centrale téléphonique après 10 ans d'utilisation de l'ancienne.

³ En 2019, le CPV a fait l'acquisition de postes de travail fixes et portables pour ses collaborateurs·trices. L'amortissement de ce matériel est calculé sur une base de 6 ans, qui est la période de renouvellement de ce type de matériel au sein de l'Association. Afin de faciliter le télétravail et pour accommoder les nouveaux engagements en sein de l'équipe professionnelle, le CPV a fait l'acquisition d'un ordinateur portable supplémentaire, ainsi que de matériel informatique divers.

⁴ Grâce à deux dons, de la Fondation Nicolas Bogueret et de la FPCV, le CPV a fait l'acquisition de mobilier de bureau pour ses nouveaux locaux.

4. Parts SCI « Saint-Sorny »

Au début de l'exercice 2021-22, deux particuliers ont fait don de leur part dans la SCI « Saint-Sorny » au CPV. Saint-Sorny est une abbaye située en Ardèche où le CPV organise des séjours depuis de nombreuses années. Elle appartient à une SCI dont le siège est à Genève et est gérée par une Association, l'Assy, également basée à Genève.

5. Fonds affectés

Variation des fonds affectés au 31 janvier 2025

	Solde au 01.02.2024	Recettes Dotation	Dépenses Utilisation	Dissolution	Solde au 31.01.2025
Fonds Mimosa ¹	12 293.21	61 280.05	-58 636.50	0.00	14 936.76
Fonds Loisirs pour Tous ²	4 005.00	40 000.00	-43 329.00	0.00	676.00
Fonds Projets ³	27 828.40	0.00	-21 598.30	0.00	6 230.10
Fonds Travaux immeuble ⁴	496 059.85	0.00	-16 012.90	0.00	480 046.95
Fonds Helvetia-Mix ⁵	3 560.00	10 000.00	-11 750.00	0.00	1 810.00
Fonds informatique ⁷	3 645.00	140 000.00	-3 227.00	-3 645.00	136 773.00
Total des fonds	547 391.46	251 280.05	-154 553.70	-3 645.00	640 472.81

Variation des fonds affectés au 31 janvier 2024

	Solde au 01.02.2023	Recettes Dotation	Dépenses Utilisation	Transferts	Solde au 31.01.2024
Fonds Mimosa ¹	37 466.35	27 327.86	-52 501.00	0.00	12 293.21
Fonds Loisirs pour Tous ²	32 139.00	13 500.00	-41 634.00	0.00	4 005.00
Fonds Projets ³	47 574.00	7 500.00	-27 245.60	0.00	27 828.40
Fonds Travaux immeuble ⁴	512 019.20	0.00	-15 959.35	0.00	496 059.85
Fonds Helvetia-Mix ⁵	8 070.00	12 220.00	-16 730.00	0.00	3 560.00
Fonds GT Monitorat ⁶	10 000.00	0.00	-10 000.00	0.00	0.00
Fonds informatique ⁷	5 000.00	0.00	-1 355.00	0.00	3 645.00
Total des fonds	652 268.55	60 547.86	-165 424.95	0.00	547 391.46

¹ Le fonds Mimosa a été alimenté par trois dons, de la part de la Fondation Albatros, de la Fondation pour le Secours Mutuel des Orphelins (FSMO) et une Fondation privée genevoise, ainsi que par le bénéfice de la traditionnelle vente de fleurs en janvier 2024. À cela viennent s'ajouter des dons privés ponctuels.

² Un contrat de partenariat a été établi avec la Fondation Albatros ayant pour but de créer un fonds affecté afin de diminuer le prix des séjours uniformément à hauteur de 3 CHF par jour et par enfant.

³ Le fonds Projets a été mis à profit pour tout notre programme des séjours 2024.

⁴ Le fonds Travaux immeuble est amorti parallèlement à l'immeuble Groenroux.

⁵ Le fonds Helvetia-Mix a été constitué au début de l'exercice 2019. Il a pour but de favoriser l'accueil d'enfants et de jeunes migrants dans les activités proposées par le CPV. Il a été alimenté par des dons de la Fondation Albatros et de la Fondation pour le Secours Mutuel des Orphelins (FSMO).

⁶ Le fonds GT Monitorat a été constitué en 2022 afin de financer un groupe de travail inter-associatif sur le statut des moniteurs-trices de camps de vacances. Il a été financé par un don de

la Fondation Albatros. Le groupe de travail a terminé et livré son rapport durant l'exercice 2023-24.

⁷ Le fonds informatique a été alimenté par une part du résultat de l'exercice 2022 en vue de financer la refonte totale de la base de données du CPV (projet prévu pour 2024-2025). Une part liée à l'étude préliminaire du projet a été utilisée en 2023-24. Sur demande de l'État de Genève, son solde a été dissout en début d'exercice 2024-25. Un don d'une fondation privée fin 2024 a été attribué au fonds.

6. Capital

Tableau de variation du capital au 31 janvier 2025

	Solde au 01.02.2024	Dotations	Solde au 31.01.2025
Réserve	48 595.01	0.00	48 595.01
Résultat reporté	-49 999.33	0.00	-49 999.33
Bénéfice / perte de l'exercice	0.00	15 088.51	15 088.51
Total des capitaux propres	-1 404.32	15 088.51	13 684.19

Tableau de variation du capital au 31 janvier 2024

	Solde au 01.02.2023	Dotations	Solde au 31.01.2024
Réserve	48 595.01	0.00	48 595.01
Résultat reporté	5 015.31	0.00	5 015.31
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	-55 014.64	-55 014.64
Total des capitaux propres	53 610.32	-55 014.64	-1 404.32

7. Tableau de répartition du résultat

Selon le contrat de prestation signé entre le CPV et l'Etat de Genève couvrant la période 2022 – 2024, le CPV doit restituer à l'Etat 9% de son résultat cumulé sur la totalité du contrat à la fin de la période concernée. Pendant la durée du contrat de prestation, le résultat cumulé doit être comptabilisé dans un compte spécifique des Fonds propres nommé « Résultat période 2022-2024 ». À la fin de l'exercice 2024-25, le résultat cumulé est un déficit de CHF 34'910.82 et à ce titre, reste à la charge du CPV.

La période 2018-2021 s'était soldée par un résultat positif de CHF 897.55 que le CPV a pu conserver selon décision de l'Etat de Genève.

Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2022 - 2024

	31.01.2023	31.01.2024	31.01.2025	Cumul
Résultat avant répartition	5 015.31	-55 014.64	15 088.51	-34 910.82
Répartition résultat au 31.01.2023	-451.38	0.00	0.00	-451.38
Répartition résultat au 31.01.2024	0.00	4 951.32	0.00	4 951.32
Répartition résultat au 31.01.2025	0.00	0.00	-1 357.97	-1 357.97
Part du résultat à restituer	451.38	-4 951.32	1 357.97	-3 141.97
Résultat après répartition	4 563.93	-50 063.32	13 730.54	-31 768.85

Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2018 - 2021

	31.01.2019	31.01.2020	Correction ¹	31.01.2021	31.01.2022	Cumul
Résultat avant répartition	27 078.67	-31 028.73	0.00	40 456.06	-26 533.19	9 972.81
Répartition résultat au 31.01.2019	-2 437.08	0.00	0.00	0.00	0.00	-2 437.08
Répartition résultat au 31.01.2020	0.00	2 792.59	0.00	0.00	0.00	2 792.59
Répartition résultat au 31.01.2021	0.00	0.00	-355.51	-3 641.05	0.00	-3 996.56
Répartition résultat au 31.01.2022	0.00	0.00	0.00	0.00	2 387.99	2 387.99
Correction après boucllement ¹	0.00	0.00	355.51	0.00	0.00	355.51
Part du résultat à restituer	2 437.08	-2 792.59	0.00	3 641.05	-2 387.99	897.55
Résultat après répartition	24 641.59	-28 236.14	0.00	36 815.01	-24 145.20	9 075.26

¹ Une erreur de répartition dans la part de subvention 2019 à restituer à l'Etat a été corrigée en début d'exercice 2020-21. En effet, l'article 13 du Contrat de Prestation établi entre le CPV et l'Etat de Genève stipule que le résultat cumulé du compte « Part de subvention à restituer à l'Etat » ne peut être négatif. Ce solde a dû être déduit de la part revenant au CPV en fin de période de contrat, étant donné que le résultat final cumulé était supérieur à zéro.

8. Subventions

<u>Subventions</u>	<u>2024 - 2025</u>	<u>2023 - 2024</u>
État de Genève - Contrat de prestations	377 000.00	377 000.00
État de Genève - Remboursement casiers judiciaires	0.00	2 154.00
État de Genève - Remboursement formations	0.00	5 170.00
Ville de Genève infrastructure/fonctionnement	178 810.00	175 300.00
Ville de Genève camps/production	88 815.00	81 195.00
Ville de Genève fonds apprentissage	0.00	3 000.00
Confédération - OFAS - art.7, al.2, LEEJ	147 783.00	144 015.00
Confédération - OFAS - art.9, LEEJ	8 980.00	9 163.00
Communes genevoises ¹	86 517.00	75 948.00
Communes romandes ¹	2 005.00	2 955.00
	<u>889 910.00</u>	<u>875 900.00</u>

¹ Grâce à une action menée par le GLAJ-GE (Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse) en 2003, la plupart des communes genevoises se sont engagées à subventionner les colons de leurs communes participant à nos activités à hauteur de CHF 10.- par jour et par enfant. Depuis l'année 2017, une partie de ces communes ont augmenté leur subvention qui peut maintenant s'élever jusqu'à CHF 15.- par jour et par enfant. Certaines communes romandes soutiennent également nos activités. Détails pages suivantes.

Par le biais du contrat de prestation conclu entre le Département de l'instruction publique et le CPV, une subvention non-monnaire pour la mise à disposition de maisons de vacances est octroyée au CPV. La valeur annuelle pour la mise à disposition durant 7 semaines de ces maisons a été évaluée à CHF 48'060.- par l'État de Genève.

La Ville de Genève soutient également le CPV par le biais d'une subvention en nature en mettant à disposition de l'Association des locaux pour l'organisation de ses centres aérés. La valeur annuelle des locaux mis à disposition s'élève à CHF 750.-. Cette subvention en nature est prise en charge par le Service des écoles et institutions pour l'enfance du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville.

Détail subventions communes genevoises (en fonction des journées-enfants)

	<u>2024 - 2025</u>	<u>2023 - 2024</u>
AIRE-LA-VILLE	0.00	0.00
ANIERES	330.00	315.00
AVULLY	255.00	150.00
AVUSY	0.00	90.00
BARDONNEX / CROIX-DE-ROZON	725.00	1 780.00
BELLEVUE	780.00	650.00
BERNEX	3 110.00	2 160.00
CAROUGE	5 605.00	6 560.00
CARTIGNY	795.00	150.00
CELIGNY	90.00	90.00
CHANCY	870.00	1 245.00
CHENE-BOUGERIES	5 955.00	4 135.00
CHENE-BOURG	5 865.00	1 650.00
CHOULEX	705.00	630.00
COLLEX-BOSSY	720.00	650.00
COLLONGE BELLERIVE	1 680.00	2 280.00
COLOGNY	1 115.00	1 590.00
CONFIGNON	1 230.00	1 395.00
CORSIER	300.00	900.00
DARDAGNY	1 365.00	1 470.00
GENTHOD	1 740.00	1 275.00
GRAND-SACONNEX	2 865.00	2 145.00
GY	0.00	0.00
HERMANCE	420.00	285.00
JUSSY	495.00	450.00
LACONNEX	285.00	315.00
LANCY / GRAND-LANCY	11 562.00	11 598.00
MEINIER	715.00	1 140.00
MEYRIN	5 005.00	4 435.00
ONEX	5 415.00	4 005.00
PERLY-CERTHOUX	260.00	420.00
PLAN-LES-OUATES	4 215.00	5 190.00
PREGNY- CHAMBESY	615.00	660.00
PRESINGE	360.00	165.00
PUPLINGE	455.00	1 155.00
RUSSIN	0.00	75.00
SATIGNY	2 670.00	2 790.00
SORAL	315.00	315.00
THONEX	5 380.00	3 065.00
TROINEX	435.00	570.00
VANDOEUVRES	1 230.00	690.00
VERNIER	1 570.00	790.00
VERSOIX	3 555.00	2 415.00
VEYRIER	5 460.00	4 110.00
	<u>86 517.00</u>	<u>75 948.00</u>

Détail subventions communes romandes (en fonction des journées-enfants)

	<u>2024 - 2025</u>	<u>2023 - 2024</u>
ARZIER-LE-MUIDS	50.00	0.00
ASSENS	60.00	0.00
BASSINS	0.00	50.00
BELFAUX	100.00	0.00
BOGIS-BOSSEY	0.00	160.00
BOUDRY	200.00	0.00
BOURG-EN-LAVAUX	50.00	0.00
DAILLENS	50.00	50.00
DORENAZ	80.00	0.00
DUILLIER	50.00	50.00
ECUBLENS	50.00	0.00
EPALINGES	0.00	150.00
FOUNEX	200.00	800.00
FRIBOURG	0.00	40.00
GIMEL	100.00	0.00
LE MONT-SUR-LAUSANNE	100.00	0.00
LE VAUD	25.00	125.00
LUCENS	80.00	60.00
LUSSERY-VILLARS	0.00	80.00
MIES	200.00	320.00
ORBE	0.00	240.00
POMPAPLES	50.00	0.00
PREVERENGES	80.00	160.00
ROLLE	0.00	140.00
ROMAINMÔTIER-ENVY	130.00	60.00
SAINT-CERGUE	100.00	320.00
SAINT-GEORGE	0.00	50.00
SAINTE-CROIX	100.00	0.00
SAVIGNY	50.00	0.00
VALLORBE	100.00	100.00
	<u>2 005.00</u>	<u>2 955.00</u>

9. Dons affectés

<u>Dons affectés</u>	<u>2024 - 2025</u>	<u>2023 - 2024</u>
Fondation Albatros	71 000.00	24 000.00
Fondation de Secours Mutuel aux Orphelins (FSMO)	15 000.00	15 000.00
Fondation privée genevoise (affecté)	154 000.00	0.00
Action bénévole Mimosa du Bonheur	10 995.05	13 048.36
Autres produits affectés	285.00	7 979.50
	<u>251 280.05</u>	<u>60 027.86</u>

10. Autres dons

-	<u>2024 - 2025</u>	<u>2023 - 2024</u>
Fondation Albatros	62 000.00	49 600.00
Fondation privée genevoise	86 000.00	23 000.00
Fondation Nicolas Bogueret	1 478.95	0.00
GLAJ-GE - Fonds Selim Neffah	2 058.00	0.00
FPCV	1 470.00	650.00
Appel donateurs "Merci"	21 455.00	22 785.00
Autres dons	1 181.75	1 436.43
	<u>175 643.70</u>	<u>97 471.43</u>

11. Recettes diverses

<u>Recettes diverses</u>	<u>2024 - 2025</u>	<u>2023 - 2024</u>
Location véhicules	8 195.00	10 010.00
Mandats ¹	0.00	300.00
Cotisations membres	270.00	0.00
Intérêt banque	363.08	0.00
Autres recettes ²	4 229.46	651.08
	<u>13 057.54</u>	<u>10 961.08</u>

¹ Au début de l'exercice 2023-24, le CPV a accueilli deux bénévoles d'un autre organisme au sein de l'une de ses formations pour moniteurs et monitrices.

² Les autres recettes sont constituées de bonus de cartes de crédit et d'une participation aux excédents 2021-23 de l'assurance perte de gain maladie du CPV.

12. Frais de personnel

Nombre de collaborateurs·trices : l'Association a employé moins de 10 collaborateurs·trices équivalent plein-temps sur l'exercice 2024-25. Il en a été de même pour l'exercice précédent 2023-24.

Le montant brut des indemnités versées à la Direction du CPV durant l'exercice 2024-25 s'élève à CHF 212'917.85. Durant l'exercice 2023-24, ce montant s'élevait à CHF 190'070.35.

13. Frais administratifs

<u>Frais administratifs</u>	<u>2024 - 2025</u>	<u>2023 - 2024</u>
Téléphone	13 080.17	11 999.10
Frais de bureau	14 267.95	11 357.70
Frais de port	4 644.25	6 426.20
Frais informatiques	14 399.95	14 033.36
Commission paiements en ligne	7 255.43	11 046.47
Frais de révision	4 500.00	4 324.00
Intérêts hypothécaires	193.00	1 387.30
Perte au change	-1 312.91	6 463.46
Autres frais administratifs ¹	13 009.90	5 418.26
	<u>70 037.74</u>	<u>72 455.85</u>

¹ Des frais plus élevés que les exercices précédents ont été constatés pour la gestion de la ligne de crédit dont l'Association bénéficie auprès de sa banque. À la fin de l'exercice 2024-25, toutefois, cette ligne de crédit avait été intégralement compensée.

14. Frais de fonctionnement

<u>Frais de fonctionnement</u>	<u>2024 - 2025</u>	<u>2023 - 2024</u>
Frais d'événements	1 588.25	2 974.99
Frais d'animation	13 979.60	12 829.29
Frais de communication	16 809.61	19 177.88
Assurances association	4 172.45	4 359.90
Cotisations partenaires et honoraires	3 450.00	5 050.60
Frais de représentation et de réunions	4 475.83	6 461.48
Annulation débiteurs douteux	6 349.14	9 634.47
Pertes et profits exercices antérieurs	4 950.74	-3 854.06
Autres frais de fonctionnement	1 061.27	982.40
	<u>56 836.89</u>	<u>57 616.95</u>